

 Direction générale de l'aviation civile France Edition du GSAC	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2003-425		Diffusion : B	Date d'émission : 10 décembre 2003	Page : 1/2
	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC : ☒ pour le compte de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné. ☐ en tant qu'autorité du pays d'immatriculation des aéronefs concernés.			<i>Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais.</i> <i>Le texte français constitue la référence.</i>	
	Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.				
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : Sans objet			Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : 2002-434, annulée par sa révision 1		
Responsable de la navigabilité du matériel : AIRBUS			Type(s) de matériel(s) : Avions A330		
Certificat(s) de type n° 184 Fiche(s) de données n° 184					
Chapitre(s) ATA : 27		Objet : Voilure - Volet extérieur - Inspection et modification de la bielle de capteur au niveau du rail de volet 4			

1. APPLICABILITE :

Avions AIRBUS A330, modèles -202, -203, -223, -243, -301, -321, -322, -323, -341, -342 et -343, tous numéros de série, à l'exception des avions ayant reçu l'application de la modification AIRBUS 48579 en production ou du Bulletin Service (BS) AIRBUS A330-27-3092 en exploitation.

2. RAISONS :

Plusieurs cas de corrosion de la bielle de capteur avec le boulon d'attache cisailé ont été rapportés.

La corrosion de la bielle de capteur est due à l'usure de la surface de protection.

Le cisaillement du boulon d'attache est causé par une rupture de fatigue suite à l'augmentation des charges axiales. Cette augmentation de charges axiales est la conséquence de la corrosion.

Cette situation pourrait conduire à la perte totale de fonction de la bielle de capteur avec pour conséquence l'incapacité à détecter la déconnexion des rails 4 et 5 qui, dans le cas le plus critique, pourrait entraîner la désolidarisation du volet externe.

A cet effet, une inspection répétitive de la bielle de capteur pour recherche de corrosion et déformation a été rendue obligatoire par la consigne de navigabilité (CN) 2002-434.

La présente CN reprend les exigences ci-dessus et exige la modification de la bielle de capteur affectée dans les délais requis ci-dessous.

3. ACTIONS IMPERATIVES ET DELAIS D'APPLICATION :

Les mesures suivantes sont rendues impératives à compter du 31 août 2002 [date d'entrée en vigueur de la CN 2002-434] :

	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2003-425	Diffusion : B	Date d'émission : 10 décembre 2003	Page : 2/2
--	---	-------------------------	--	----------------------

3.1. Inspection

3.1.1. Sauf si déjà accompli,

Avant accumulation de 18 mois en service de l'avion ou dans les 2 800 heures de vol, à la dernière des deux échéances atteinte,

inspecter la bielle de capteur pour recherche de corrosion et de déformation et appliquer, si nécessaire, les mesures correctives requises conformément à l'organigramme (Flow-Chart figure 1 sheet 1) du BS AIRBUS A330-27-3091.

3.1.2. Répéter cette inspection à des intervalles n'excédant pas 18 mois.

3.2. Modification

Sauf si déjà accompli,

Au plus tard le 30 juin 2006, remplacer les bielles de capteur affectées par des bielles de capteur de référence (PN) F5757492600000 conformément aux instructions données dans le BS AIRBUS A330-27-3092.

Nota 1 : L'application du paragraphe 3.2. de cette CN rend caduque les exigences d'inspection répétitive requises par le paragraphe 3.1. de cette CN.

Nota 2 : Les bielles de capteurs déposées doivent être rebutées.

4. DOCUMENTS DE REFERENCE :

Bulletin Service AIRBUS A330-27-3091
Bulletin Service AIRBUS A330-27-3092
(Toute révision ultérieure approuvée de ces BS est acceptable).

5. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR :

20 décembre 2003.

6. REMARQUE :

Pour les questions concernant le contenu technique des exigences de cette CN, contacter :

AIRBUS – Gérard MEUREY – Fax : 33 5 61 93 45 80.

7. APPROBATION :

Cette CN est approuvée sous la référence AESA n° 1431 du 02 décembre 2003.